



## Flash Info

16 novembre 2010

### LES NON-TITULAIRES

En janvier 2010, le Président de la République annonçait des mesures en vue d'une « *titularisation progressive* » des agents contractuels de la Fonction publique.

En juin dernier, le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique annonçait pour sa part la mise en place d'un groupe de travail avec les organisations syndicales.

Une négociation devrait s'engager pour aboutir à un protocole d'accord servant de base à un projet de loi qui viserait à corriger les abus constatés dans les recours aux différents types de contrats et à améliorer la situation des contractuels.

Ces objectifs sont loin de répondre à la revendication première de la FGF-FO qui reste l'accès à l'emploi statutaire pour les contractuels qui le souhaitent.

Pour FO, le seul moyen de mettre un terme à la précarité subie par plus de 334.000 agents non titulaires dans la fonction publique de l'Etat, serait de procéder à l'élaboration d'un plan de titularisation, conformément aux annonces du Président de la République.

En lieu et place de cet objectif ambitieux, le gouvernement propose un dispositif restrictif qui ne concernera que les seuls agents sous contrat à durée indéterminée (CDI), excluant de fait les personnels sous contrat à durée déterminée (CDD).

La FGF-FO dénonce des mesures d'ajustement qui s'inscrivent dans le sens de la Loi Mobilité et Parcours Professionnels du 3 août 2009 qui organise, en l'institutionnalisant, la précarisation de l'emploi public par le recours à l'intérim et la mise en concurrence entre fonctionnaires et agents non titulaires.

La FGF-FO reste très circonspecte quant aux questions posées et aux propositions présentées par la DGAFP lors des séances de ce groupe de travail, car elle a le sentiment que le gouvernement veut faire entériner par les organisations syndicales un mode de gestion de l'emploi public contraire à la notion de fonction publique statutaire.

Entre circonspection et vigilance, la FGF-FO rappelle la double revendication qui est la sienne concernant les agents non titulaires :

- L'accès à la titularisation
- La sécurisation et l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels

Pour la FGF-FO, la gestion des personnels non titulaires doit obéir à des règles collectives, porteuses d'améliorations salariales et sociales pour ces agents.

PARIS, le 16 novembre 2010